



2018 /
2019

Adhésion Lencloître J.C.86

Nom : _____ Prénom : _____

Date et Lieu de naissance : ___ / ___ / _____ à _____

Profession : _____

**Adresse, téléphones et adresse mail à ne remplir que s'il y a des modifications depuis l'année dernière, merci.
Le Lencloître JC 86 diffuse des photos de ses adhérents sur sa page Facebook et son site internet. Tout adhérent renonce à son droit à l'image.**

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél Port / Tél Fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ ___ / ___ / ___ / ___ / ___

@ : _____

Activité principale : Course à pied Marche nordique Marche randonnée

Activité complémentaire (si pratique d'une activité principale) :

Piscine (Activité payante) Renforcement musculaire

Adhésion : Individuelle 25€ Famille (Adulte(s) + Enfants jusqu'à 18 ans) 50€

Licences (montant de l'adhésion inclus) :

Athlé running (loisir), 55€

Athlé compétition, Benjamins 2006 et 2007, 52€

Athlé compétition, Minimes 2004 et 2005, 56€

Athlé compétition, Cadets 2002 et 2003, 78€

Athlé compétition, Juniors 2000 et 2001, 81€

Athlé compétition Es – Se – Mas, 100€

MAILLOT OFFICIEL : 10 €

Homme Femme

XXS XS S M L XL XXL

**Merci de faire un paiement à part
pour l'achat du maillot.**

N° de licence (si déjà connu) : _____

Certificat médical obligatoire : établi le ___ / ___ / ___

Somme de _____ €, réglée le ___ / ___ / ___ en espèce

en chèque n° et banque : _____

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur. Date et signature :

Saisi le :





Adhésion Lencloître J.C.86

REGLEMENT INTERIEUR DU LENCLOÎTRE J.C. 86

Modifié par réunion du 19 Novembre 2005.

ARTICLE 1 : Toute personne peut faire partie du Lencloître J.C86 si elle a acquitté sa cotisation et fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition.

ARTICLE 2 : Le montant de la cotisation est fixé par le bureau.

ARTICLE 3 : Les membres du Lencloître .J.C 86 sont répartis en 2 catégories :
Les adhérents
Les adhérents licenciés FFA.

ARTICLE 4 : Tous les adhérents participants aux compétitions sont tenus de s'inscrire sous le nom du Lencloître J.C. 86 et d'en porter les couleurs.

ARTICLE 5 : Tous les adhérents sont couverts par l'assurance du Lencloître J.C.86 pendant les compétitions et entraînements organisés par le Club.

ARTICLE 6 : Tous les adhérents licenciés FFA sont couverts par l'assurance FFA pendant les compétitions et entraînements.

ARTICLE 7 : Les avantages du Lencloître J.C 86 sont réservés aux :
Adhérents et leur conjoint(e) et enfant(s)
Adhérents licenciés F.F.A. et leur conjoint(e) et enfant(s)

Tenues -inscriptions groupées aux compétitions -festivités et réductions sur les équipements sportifs.

ARTICLE 8 : L'inscription au club est exigible au 31 Décembre de chaque année pour les renouvellements et jusqu'au 30 Avril pour les nouveaux.

ARTICLE 9 : Toute personne adhérente au Lencloître J.C. 86 devra être présente dans l'organisation des manifestations sportives du club. Après avis favorable du bureau et dans la limite des premières demandes un accord exceptionnel sera donné par le bureau pour participer à la compétition mais les récompenses seront exclues pour ces adhérents.

